



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 44809

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les inquiétudes formulées par le Conseil national de l'enseignement agricole privé, relatives aux mesures qu'il a annoncées, dans le cadre du projet de budget pour 1997, concernant le plafonnement à 2 % de l'accroissement des effectifs et au retablement du protocole de 1995 relatif au rattrapage de la subvention de fonctionnement. Selon le CNEAP, si ces mesures sont confirmées, elles pénaliseront lourdement cet appareil de formation au moment précis où chacun s'accorde à souligner tant sa pertinence que son efficacité. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions pour assurer aux établissements d'enseignement agricole privés, associés au service public d'éducation par la loi du 31 décembre 1984, les moyens de maintenir, voire d'étendre, leur rôle éducatif qui répond sans conteste à un besoin croissant face aux attentes de notre jeunesse.

Texte de la réponse

L'enseignement agricole bénéficie d'une priorité absolue au sein du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Cela a été le cas en 1996 ; il en sera de même pour 1997. Mais il faut remarquer qu'après avoir stagné de 1985 à 1992, le nombre d'élèves de l'enseignement agricole connaît depuis 5 ans une progression sensible (+ 30 % entre 1992 et 1996) qui pose problème, tant sur le fond que pour des raisons budgétaires. 1. - Sur le fond, la spécificité de l'enseignement agricole est liée à son excellente capacité de placement des élèves sur le marché du travail et à son adaptation permanente aux besoins de la filière agricole et agro-alimentaire. Or la progression des effectifs connue depuis 5 ans s'est faite essentiellement dans des filières qui méritent, certes, beaucoup d'attention mais qui ont tendance à s'éloigner des métiers de l'agriculture et de la transformation et où les débouchés sont parfois incertains. C'est pourquoi maintenir une telle progression, notamment dans ces filières, remettrait en cause les atouts de notre enseignement. 2. - Au plan financier, le maintien d'une forte progression des effectifs et donc de l'impact de l'enseignement dans le budget du ministère de l'agriculture conduirait à supprimer certaines actions tout aussi prioritaires. Pour toutes ces raisons un objectif de croissance des effectifs de 2 % avait été avancé depuis longtemps, pour la rentrée 1996. Les partenaires de l'enseignement agricole privé avaient été informés depuis plusieurs mois de cette orientation. C'est donc en fonction de cet objectif que le budget de 1997 a été établi. Malheureusement, de nombreux établissements ont largement dépassé ce rythme de croissance et l'objectif national n'a pas pu être atteint. Les modalités de subventions des établissements privés ont dû être adaptées pour rester dans l'enveloppe prévue en 1997 et préserver à la demande du CNEAP et de l'Union nationale des maisons familiales, les textes réglementaires fixant ces modalités. Le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation contribue - comme tous les ministères - à l'effort général de redressement des finances publiques. Dans le cadre des crédits qui lui sont alloués, revaloriser une action ne pourrait donc se faire qu'en réduisant d'autres lignes du budget, ce qui est aujourd'hui rigoureusement impossible. Au-delà de ces précisions, il paraît important d'attirer l'attention sur le fait qu'il est de l'intérêt et qu'il y va de l'existence même de l'enseignement agricole d'être capable de maîtriser sa croissance, afin de préserver ses atouts, aujourd'hui unanimement reconnus. Certes, il n'est ni facile ni agréable de ne pouvoir accueillir dans un établissement tous les élèves qui en font la demande.

Mais si l'enseignement agricole sortait de sa mission en voulant jouer le rôle dévolu, sur le plan général, à d'autres, il prendrait le risque de perdre la spécificité qui justifie son rattachement au ministère de l'agriculture. Cette perspective ne peut pas avoir l'assentiment du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. C'est en effet au sein de ce ministère que l'enseignement agricole peut le mieux s'épanouir. Toute autre orientation serait fortement dommageable. Le ministère est prêt, pour sa part, à passer dans ce sens un accord avec l'enseignement agricole privé pour assurer clairement son avenir.

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44809

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5716

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 501